

**GREFFE**



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-512 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 18 mars 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

*Règlement numéro 2024-512 – Règlement sur les dérogations mineures*

QUE le règlement vise à déterminer les conditions d'exercice d'une demande de dérogation mineure et la concordance à une nouvelle réglementation ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - Avis de motion :   | 5 février 2024  |
| - Dépôt et adoption du projet de règlement :               | 5 février 2024  |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (internet) : | 15 février 2024 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (journal) :  | 21 février 2024 |
| - Tenue de l'assemblée publique de consultation :          | 13 mars 2024    |
| - Adoption du règlement :                                  | 18 mars 2024    |
| - Approbation par résolution de la MRC Beauce-Centre :     | 19 juin 2024    |
| - Certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre :       | 26 juin 2024    |

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 28 juin 2024.

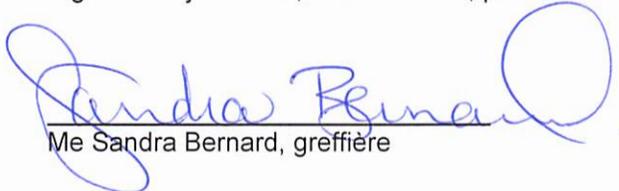
  
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 28 juin 2024.

Signé le 28 juin 2024, à Beauceville, province de Québec.

  
Me Sandra Bernard, greffière